

LE DIMANCHE de L ROUBAIX-TOURCOING

SOMMAIRE DU NUMERO DU DIMANCHE 18 MARS 1934

PAGE I. - La soirée tragique du 6 février, à Paris... PAGE II. - Les fêtes carnavalesques de la Mi-Carême à Roubaix... PAGE III et IV. - Les sports... PAGE V. - La maison des touristes... PAGE VI. - La décoration de la nouvelle chapelle des patronnes... PAGE VII. - Une manifestante plantureuse... PAGE VIII. - La jolie bêtise... PAGE IX. - La fête annuelle du cercle Saint-Martin...

LE NUMERO DOUZE PAGES VINGT CENTIMES

Le plus petit conscrit de la classe 1934 serait à Hellemmes

Mardi matin, nous signalions que le Conseil de révision de Chailion (Nord) s'était réuni à un jeune homme de 1 m. 35 et ne pesant que trente-quatre kilos...

Les Anciens chassiers du Nord en pèlerinage à Attiches

Un automobiliste ivre au joliet sur un piédon près du Colombe

Une opinion médicale

PROGRAMMES DU VENDREDI 16 MARS 1934

FOIRE BORDEAUX 2e quinzaine de Juin

CHANGES A TERME

OSTENDE Hotel Providence - Régale

Concerts et Spectacles

TOURCOING - Le concert de l'Albatros

LILLE - Le Rexy - En semaine

COLISEE-DANCING - Dimanche

CE SOIR 8 h. 30 - T.É. 346.55

LES MISÉRABLES

LE BON ROI DAGOBERT

LES MISÉRABLES

CASINO DE ROUBAIX

LES MISÉRABLES

LES MISÉRABLES

LES MISÉRABLES

LES MISÉRABLES



Elle s'applique sur TOUL

...bols, fer, plâtre... tout l'ou obtenez aisément dans la journée, sur n'importe quel fond, une surface parfaitement brillante. Peignez tout à la

La peinture qui dure

PAS-DE-CALAIS

A Phéon, un cultivateur est blessé mortellement par un voiture

Une opinion médicale

PROGRAMMES DU VENDREDI 16 MARS 1934

FOIRE BORDEAUX 2e quinzaine de Juin

CHANGES A TERME

OSTENDE Hotel Providence - Régale

Concerts et Spectacles

TOURCOING - Le concert de l'Albatros

LILLE - Le Rexy - En semaine

COLISEE-DANCING - Dimanche

CE SOIR 8 h. 30 - T.É. 346.55

LES MISÉRABLES

LE BON ROI DAGOBERT

LES MISÉRABLES

CASINO DE ROUBAIX

LES MISÉRABLES

LES MISÉRABLES

CASINO DE ROUBAIX

LES MISÉRABLES

LES MISÉRABLES

LES MISÉRABLES

LES MISÉRABLES

T.S.F. BELGIQUE

Vers la reprise des émissions religieuses

La commission des P.T.T. revient sur l'interdiction de M. Mistler

La Commission des Postes, Télégraphes et Téléphones a tenu une importante réunion.

Après avoir adopté différents rapports, elle a notamment émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

ROUBAIX

Aujourd'hui, vendredi 16 mars: Bât de Ville: 3 h. 12 h. et 14 h. 15 h. Bibliothèques Communales: 9 h. 12 h. 15 h. Bibliothèques Catholiques: 9 h. 14 h. 15 h. 20 h. Caisse d'Epargne: Formé: 10 h. 11 h. 14 h. 16 h. 18 h. 20 h. Marché au Blanc-Seau: 8 h. 12 h. 13 h.

L'assemblée générale du Parti démocrate populaire

C'est dimanche prochain qu'aura lieu à 9 h. 30 la réunion organisée par la section roubaixoise du Parti démocrate populaire...

Le ven de M. L. Salembien

Un sujet de la motion soumise au Conseil municipal par M. L. Salembien...

La fraude

Les Roubaixiens ont été et restent en proie à la fraude...

LA VENTE AUX HALLES

Marchandises vendues à la criée le 15 mars...

LES PRODUITS INTERESSANTS POUR LE CARAMEL

CAISSE PRIMAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS

CLUB DES VIEUX CAHORS

CHORALE SAINT-JEAN-BAPTISTE

CLUB PHILHARMONIQUE

CHORALE SAINT-ETIENNE

SOCIÉTÉ LA JEANNE-D'ARC

MOUVAUX

MARCO-EN-BAREUIL

LA NOMINATION DE TROIS NOUVEAUX GARDES CHAMPIÈTRES

LES ANNONCES pour le 3e Bureau de Roubaix

BONDUES

BOUSBEQUE

COMINES

HALLUIN

LA DERNIERE REUNION DE LA SOCIÉTÉ DE GEOGRAPHIE

LA FÉDÉRATION DU NORD DE LA JEUNE RÉPUBLIQUE

LA CROIX DE L'ETOILE NOIRE EST DÉCERNÉE A M. ALBERT DEQUENE

HALLUIN

LA FÉDÉRATION DU NORD DE LA JEUNE RÉPUBLIQUE

LA FÉDÉRATION DU NORD DE LA JEUNE RÉPUBLIQUE

LA FÉDÉRATION DU NORD DE LA JEUNE RÉPUBLIQUE

RONCO

AVIS AUX CHOMMEURS

CHEZ LES EMPLOYÉS DE L'AVANT

CHIFFRES ACCORDIONNÉS RONCO

LINSELLES

L'École Ménagère agricole clôture sa session d'hiver

Grâce aux qualités méritées de sa directrice, Mlle Gendron...

Les anciens élèves ont conservé leurs liens...

CLUB DES VIEUX CAHORS

CHORALE SAINT-JEAN-BAPTISTE

CLUB PHILHARMONIQUE

CHORALE SAINT-ETIENNE

SOCIÉTÉ LA JEANNE-D'ARC

MOUVAUX

MARCO-EN-BAREUIL

LA NOMINATION DE TROIS NOUVEAUX GARDES CHAMPIÈTRES

LES ANNONCES pour le 3e Bureau de Roubaix

BONDUES

BOUSBEQUE

COMINES

HALLUIN

LA DERNIERE REUNION DE LA SOCIÉTÉ DE GEOGRAPHIE

LA FÉDÉRATION DU NORD DE LA JEUNE RÉPUBLIQUE

LA CROIX DE L'ETOILE NOIRE EST DÉCERNÉE A M. ALBERT DEQUENE

HALLUIN

LA FÉDÉRATION DU NORD DE LA JEUNE RÉPUBLIQUE

LA FÉDÉRATION DU NORD DE LA JEUNE RÉPUBLIQUE

LA FÉDÉRATION DU NORD DE LA JEUNE RÉPUBLIQUE

LA FÉDÉRATION DU NORD DE LA JEUNE RÉPUBLIQUE

LA FÉDÉRATION DU NORD DE LA JEUNE RÉPUBLIQUE

LA FÉDÉRATION DU NORD DE LA JEUNE RÉPUBLIQUE

LA FÉDÉRATION DU NORD DE LA JEUNE RÉPUBLIQUE

LE DIMANCHE de L ROUBAIX-TOURCOING

SOMMAIRE DU NUMERO DU DIMANCHE 18 MARS 1934

PAGE I. - La soirée tragique du 6 février, à Paris... PAGE II. - Les fêtes carnavalesques de la Mi-Carême à Roubaix... PAGE III et IV. - Les sports... PAGE V. - La maison des touristes... PAGE VI. - La décoration de la nouvelle chapelle des patronnes... PAGE VII. - Une manifestante plantureuse... PAGE VIII. - La jolie bêtise... PAGE IX. - La fête annuelle du cercle Saint-Martin...

LE NUMERO DOUZE PAGES VINGT CENTIMES

Le plus petit conscrit de la classe 1934 serait à Hellemmes

Mardi matin, nous signalions que le Conseil de révision de Chailion (Nord) s'était réuni à un jeune homme de 1 m. 35 et ne pesant que trente-quatre kilos...

Les Anciens chassiers du Nord en pèlerinage à Attiches

Un automobiliste ivre au joliet sur un piédon près du Colombe

Une opinion médicale

PROGRAMMES DU VENDREDI 16 MARS 1934

FOIRE BORDEAUX 2e quinzaine de Juin

CHANGES A TERME

OSTENDE Hotel Providence - Régale

Concerts et Spectacles

TOURCOING - Le concert de l'Albatros

LILLE - Le Rexy - En semaine

COLISEE-DANCING - Dimanche

CE SOIR 8 h. 30 - T.É. 346.55

LES MISÉRABLES

LE BON ROI DAGOBERT

LES MISÉRABLES

CASINO DE ROUBAIX

LES MISÉRABLES

LES MISÉRABLES

LES MISÉRABLES

LES MISÉRABLES

T.S.F. BELGIQUE

Vers la reprise des émissions religieuses

La commission des P.T.T. revient sur l'interdiction de M. Mistler

La Commission des Postes, Télégraphes et Téléphones a tenu une importante réunion.

Après avoir adopté différents rapports, elle a notamment émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

Après avoir émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission, la Commission a décidé de demander au Gouvernement d'ordonner l'interdiction de ces émissions, sous réserve qu'elles ne servent de prétexte à des polémiques, ni à des attaques personnelles contre le Gouvernement.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant:

T.S.F. BELGIQUE

Vers la reprise des émissions religieuses

La commission des P.T.T. revient sur l'interdiction de M. Mistler

La Commission des Postes, Télégraphes et Téléphones a tenu une importante réunion.

Après avoir adopté différents rapports, elle a notamment émis un avis favorable sur la reprise des émissions religieuses dans ses postes d'émission.

Après un exposé de M. Guérin, la Commission, revenant sur la décision de l'ancien ministre des P.T.T., M. Mistler, a approuvé le texte suivant: